

Des nouvelles consignes

pour simplifier le tri pour les professionnels et organismes divers

A partir du 1er Juin 2014, tous les emballages ainsi que tous les papiers pourront être déposés dans le bac dédié au tri ou dans les sacs jaunes.

✓ Première nouveauté : des consignes de tri élargies

Tous les emballages en plastique seront désormais acceptés dans le bac jaune, sans exception. L'acier, l'aluminium et le carton continueront à se mettre dans le bac de tri.

✓ Seconde nouveauté : les papiers mélangés avec les emballages

Pour trier vos papiers, vous n'aurez désormais plus besoin de vous rendre dans un point d'apport volontaire. Il suffira de les déposer dans un bac jaune, avec vos emballages.



Les professionnels et le tri ...

Dans le bac jaune, on mets aussi :



Cartons ondulés



Vaisselle en plastique



Pots de fleurs en plastique



Polystyrène expansé



Film plastique



Papiers de bureau

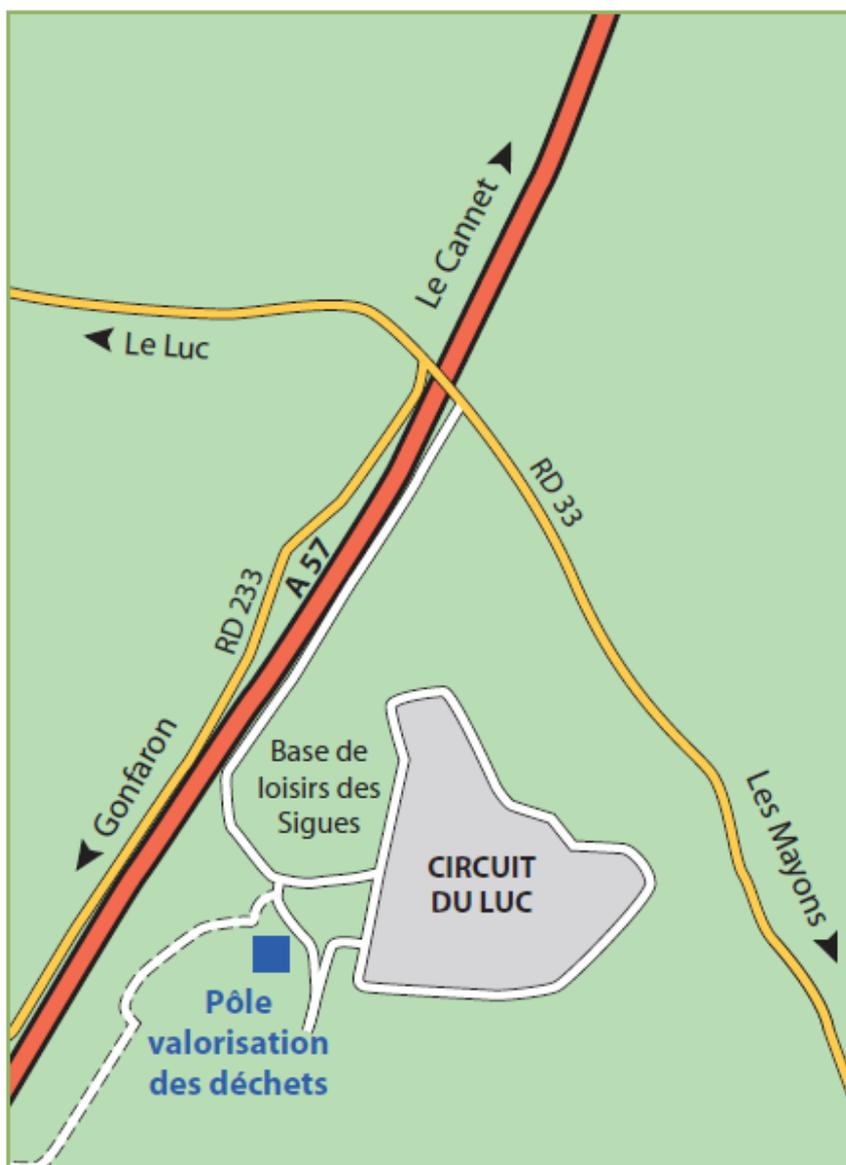
La collecte du tri sélectif

Attention, nous vous demandons de sortir votre bac ou votre sac jaune le **mardi soir** (collecte le mercredi matin).

Dans le bac ou le sac jaune, on doit :

- ✓ Mettre les emballages et les papiers "**en vrac**".
- ✓ **Ne pas mettre de sac noir**, systématiquement refusé au centre de tri.
- ✓ **Ne pas mettre de verre**.

➔ Des colonnes à verre sont prévues à cet effet.



Lieu dit Les Sigues 83590 Gonfaron

Les déchèteries en bref

pour les professionnels et organismes divers

Les horaires d'ouverture à partir du 1^{er} Janvier 2014 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LE CANNET						
FLASSANS						
PIGNANS						

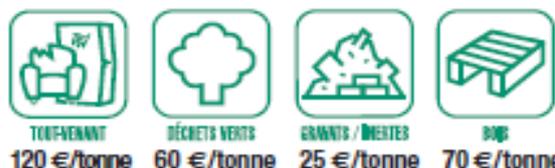
Horaires d'ouverture 8h-17h

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Dépôt gratuit accepté sur les 3 déchèteries :



Dépôt payant accepté uniquement sur les déchèteries de Pignans et du Cannet :



120 €/tonne 60 €/tonne 25 €/tonne 70 €/tonne

Le paiement des factures s'effectuera trimestriellement uniquement par prélèvement automatique.

- Les déchets en mélange seront facturés au prix du tout venant.
- Le polystyrène et les emballages plastifiés sont classés dans la catégorie tout venant.

Les déchets refusés :



Les conditions d'accès :

- Pour retirer un badge, vous devez directement vous rendre au Pôle valorisation des déchets en fournissant les pièces suivantes : une copie du justificatif de domiciliation du siège social de l'entreprise, la carte d'identité du gérant de la société, un RIB et une autorisation de prélèvement pour bénéficier de l'accès payant.
- A chaque passage, vous devez présenter votre badge "déchèterie".
- Seuls les véhicules de moins de 3.5 t sont acceptés.